Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) : Dénomination : base securite civile de grenoble

Tel : 06 09 86 04 89 Fax :

Bénéficiaire : base helicop securite civile

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
instruction	28 AU 31/ 03/17	HUEZ	HUEZ			2 ROTATIONS
Nous souhaitons voler sur la Meije et la barre des Ecrins afin de matérialiser les limites de l hélicoptère à très haute altitude						

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :
Nom du pilote : B BERJAT 06 09 86 04 89

A le,

Réponse du Directeur :

*** Autorisation accordée - N° 114/2017**

~~*** Autorisation refusée - N°**~~

Conditions particulières :

*** Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé**

*** Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délais le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation**

A GAP , le : 27/03/2017

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Copie pour information secteur de : BRIVEL et Oisans

Observations :
Voler au dessus de 2800m
PJ = carte zones de sensibilité (hachurées) ne pas survoler
Eviter les transferts et approches près des parois : aigles en nidification

A BRIANÇON OISANS , le : 27/03/17